

<https://maths.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article617>



Organisation des Olympiades de quatrième 2024

- Vie des Mathématiques - Rallyes et Concours - Olympiades de 4ème -



Date de mise en ligne : vendredi 8 décembre 2023

Copyright © Mathématiques - Académie de Lyon - Tous droits réservés

[Le formulaire d'inscription pour les olympiades de quatrième \(session 2024\) est accessible en suivant ce lien](#)

Nature du concours – déroulement de l'épreuve

Ces Olympiades sont ouvertes aux élèves des classes de quatrième des collèges publics et privés sous contrat de l'académie sur inscription par leur professeur de mathématiques.

Bien que le nombre d'élèves inscrits ne soit pas limité, il nous paraît important de souligner **que cette épreuve n'a pas vocation à voir participer des classes entières.**

L'épreuve, commune à quinze académies, est constituée de quatre exercices. Sans être particulièrement difficiles, ces exercices sont souvent présentés sous forme relativement ouverte afin de favoriser la prise d'initiative des candidats. Les exercices proposés font appel aux notions des programmes des cycles 3 et de la première moitié du cycle 4, au vu des repères de progressivité.

Les professeurs souhaitant organiser des ateliers ou des séances d'initiation aux mathématiques « olympiques » trouveront des exemples de sujet à cette adresse :

<http://maths.ac-amiens.fr/084-sujets-des-olympiades-de-quatrieme.html>

Inscription des candidats

Cette année, les inscriptions se feront par un professeur coordonnateur via le formulaire accessible à l'adresse :

<https://framaforms.org/inscriptions-olympiades-de-quatrieme-academie-de-lyon-session-2024-1701797153>

La date limite d'inscription est le **mercredi 13 mars 2024**.

Déroulement de l'épreuve

L'épreuve aura lieu le mardi 26 mars 2024, de 14 heures à 16 heures, avec décalage possible sur la demi-journée selon les horaires propres à l'établissement.

Elle se déroulera dans chacun des établissements ayant déclaré des candidats, sous la surveillance du personnel de l'établissement. Il n'y aura pas de convocation des candidats qui composeront sur leurs propres copies.

Les calculatrices sont autorisées ainsi que le matériel usuel de géométrie (voir note de service n° 2015-056 du 17-3-2015).

Le sujet sera envoyé par courrier électronique sur la boîte académique des établissements et au professeur coordonnateur.

Transmission et correction des copies – Palmarès académique

Les professeurs corrigeront les copies des élèves de leur établissement à l'aide d'une grille de correction qui leur sera transmise avec les sujets. Cette grille permettra de définir des critères communs d'évaluation et de valorisation des candidats.

Chaque collège mettra en valeur une, deux ou trois copies « remarquables » qui seront ensuite acheminées par courrier vers le rectorat à l'attention des IA-IPR de mathématiques.

Ces copies seront ensuite analysées par un groupe académique qui établira les palmarès.

Palmarès

Au sein de l'académie, deux palmarès seront établis : un comprenant tous les élèves de l'académie et un autre avec les élèves inscrits dans les collèges REP et REP+.

Des partenaires fidèles sont engagés à nos côtés et nous permettent de doter généreusement les lauréats lors d'une cérémonie de remise des récompenses.

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter les IA-IPR en charge de l'organisation de ces Olympiades au niveau académique à l'adresse : ia-ipr.maths.chez.ac-lyon.fr.